

Budget primitif de la commune de LE PASSAGE : note de présentation synthétique – Année 2018

COMMUNE DE LE PASSAGE : 824 habitants - Membre de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné.

Sommaire :

I. Le cadre général du budget

II. La section de fonctionnement

III. La section d'investissement

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulatif

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2018. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2018 a été voté le 22 mars 2018 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Région et de l'Etat, chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centres de loisirs, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2018 représentent 435 360,00 € augmentées de l'excédent 2017 d'un montant de 67 843,65 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 43,12 % des dépenses de fonctionnement de la commune.

Les dépenses de fonctionnement 2018 représentent 440 286,91 €.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement des communes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution.

DGF 2015 : 75.624 €

DGF 2016 : 68.251 €

DGF 2017: 63.080 €

DGF 2018 : 61.000 €

Il existe trois principaux types de recettes pour la commune :

Les impôts locaux : pour 2017 ils s'élèvent à 185.491 € et il est prévu pour 2018 : 199.000 €

Les dotations versées par l'Etat

Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
011-Dépenses courantes	158.800,00	002-Excédent brut reporté	67.843,65
012-Dépenses de personnel	217.000,00	70-Recettes des services	52.200,00
65- Autres dépenses de gestion courante	36.200,00	73-Impôts et taxes	229.000,00
66-Dépenses financières	10.000,00	74-Dotations et participations	119.400,00
014-Autres dépenses	12.694,00	75-Autres recettes de gestion courante	32.200,00
022-Dépenses imprévues	5.592,91	042-752 Revenus des immeubles opération d'ordre	2.560,00
042-Charges (écritures d'ordre entre sections)	1.400,00		
023-Virement à la section d'investissement	61.516,74		
Total général	503.203,65	Total général	503.203,65

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2018 demeurent inchangés :

- . Taxe d'habitation : 9.14 %
- . Taxe foncière sur le bâti : 17.90 %
- . Taxe foncière sur le non bâti : 53.54 %

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 199.000,00 Euros

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 119.400,00 € soit une baisse de 9.26% par rapport à l'an passé.

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à l'aménagement de la traversée du village, à la réfection des toitures...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
020-Solde d'investissement reporté		001-Solde d'investissement reporté	345.880,26
16-Remboursement d'emprunts	79.000,00	021-Virement de la section de fonctionnement	61.516,74
21-Travaux de bâtiments	4.850,00	10222-FCTVA	20.900,00
21- Travaux de voirie	27.232,00	10226-taxe d'aménagement	20.000,00
23-Travaux de voirie	89.500,00	13-subventions	195.095,00
205-Autres travaux	100,00	040- Produits (écritures d'ordre entre section)	1.400,00
21-Autres dépenses	14.870,00	041-Opérations patrimoniales	526.149,00
040-Charges (écritures d'ordre entre sections)	2.560,00		
041- Opérations patrimoniales	526.149,00		
020-Dépenses imprévues	1.500,00		
Restes à réaliser 2016	425.180,00		
Total général	1.170.941,00	Total général	1.170.941,00

c) Les principaux projets de l'année 2018 sont les suivants :

- Travaux d'aménagement de la traversée du village (fin des travaux)
- Travaux de renforcement électrique Lotissement Le Jardin des Vernes
- Travaux d'aménagement de l'entrée du Lotissement
- Mise en accessibilité du cimetière
- Acquisition de matériel
- pose de rideaux occultant dans les classes

d) Les subventions d'investissements prévues :

- de l'Etat : DETR pour l'aménagement de la traversée du village – 30.600 € et 1500 € pour l'installation d'un point numérique.
- du Département : pour les travaux de voirie pour 46.000 €
- Autres : Communauté de communes pour une aide au financement des logements sociaux pour un montant de 19.600 € (solde non versé en 2017), une aide à la voirie pour 5693 € et le versement d'un fond de concours de 64.930 € plus le solde de 2017 pour 32.465 €

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulatif

a) Recettes et dépenses de fonctionnement : 503.203,65 € (dont excédent de fonctionnement 2017 reporté 67.843,65 €)

Recettes et dépenses d'investissement : 1.170.941,00 € (dont excédent d'investissement 2017 reporté 345.880,26 €)

TOTAL GENERAL : 1.674.144,65 €

b) Etat de la dette

LE PASSAGE
21 Route de St DIDIER

38490 LE PASSAGE

Budget communal M14- 2018

20/03/2018

18:27

LISTE DES EMPRUNTS PAR CODE EMPRUNT
pour l'exercice 2018

Code Hélios	OBJET DE LA DEPENSE	ORGANISME PRET.	N° Contrat	Durée Périodicité (en mois)	Article	TAUX initial	Type d'emprunt	Montant emprunt	Montant capital au 1er janvier	Annuité due à la banque			
										Amortissement	Total Intérêt du		
											ICNE exercice précédent	Intérêt	
10331720	Emprunt commerce	CAISSE D'EPARGNE	3858234	180	1641	4.85%		80 000.00	14 274.44	6 965.10	7 532.00		
K0401				3							566.90		
0396127	Trx Traversée Village 1ère tran	CREDIT AGRICOLE SUD RHONE ALPES		180	1641	3.52%		80 000.00	46 539.12	5 319.08	6 887.56	566.90	
O0810				3							1 568.48		
P0911	COMPLT TRX 1ERE TRANCHE	CREDIT AGRICOLE SUD RHONE ALPES		180	1641	3.67%		30 000.00	18 972.95	1 939.93	2 618.60	1 568.48	
1825714	TRAVAUX ACCESSIBILITE	CRCA CENTRE EST	00001825714	144	1641	1.40%		150 000.00	123 756.99		678.67	678.67	
R0715				3						11 931.06	13 601.20	0.00	
T1215	PREFINANCEMENT FCTVA	CDC RECETTE PARTICULIERE DES		27	1641	0.00%		6 778.50	6 778.50	6 778.50	1 670.14	1 670.14	
U0316	REFINANCEMENT TRAVERSEE VILLAGE	CAISSE D'EPARGNE	9713311/13825	120	1641	1.25%	Refinancé	220 651.39	183 998.07	6 778.50	23 507.36	0.00	
1437820	TRX TRAVERSEE 3ème TRANCHE	CRCA CENTRE EST	00001437820	144	1641	1.10%		300 000.00	300 000.00	21 307.00	2 200.36	2 200.36	
V1017				6						23 519.39	26 754.88	0.00	
											3 235.49	3 235.49	
TOTAL SELECTION								867 429.89	694 320.07	77 760.06	87 680.10	9 920.04	9 920.04
											0.00		

Budget communal M14- 2018

20/03/2018

18:27

Etat pluriannuel des emprunts

Code emprunt	OBJET DE LA DEPENSE	Annuités pour l'exercice 2018	Annuités pour l'exercice 2019	Annuités pour l'exercice 2020	Annuités pour l'exercice 2021	Annuités pour l'exercice 2022	Annuités pour l'exercice 2023	Annuités pour l'exercice 2024	Annuités pour l'exercice 2025	Annuités pour l'exercice 2026	Annuités pour l'exercice 2027
K0401	Emprunt commerce	7 532.00	7 532.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
O0810	Trx Traversée Village 1ère tran	6 887.56	6 887.56	6 887.56	6 887.56	6 887.56	6 887.57	6 887.57	5 165.49	0.00	0.00
P0911	COMPLT TRX 1ERE TRANCHE	2 618.60	2 618.60	2 618.60	2 618.60	2 618.60	2 618.60	2 618.60	2 618.60	1 309.29	0.00
R0715	TRAVAUX ACCESSIBILITE	13 601.20	13 601.20	13 601.20	13 601.20	13 601.20	13 601.20	13 601.20	13 601.20	13 601.20	10 200.85
T1215	REFINANCEMENT FCTVA	6 778.50	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
U0316	REFINANCEMENT TRAVERSEE VILLA	23 507.36	23 507.36	23 507.36	23 507.36	23 507.36	23 507.36	23 507.36	23 507.36	5 876.84	0.00
V1017	TRX TRAVERSEE 3ème TRANCHE	26 754.88	26 754.88	26 754.88	26 754.88	26 754.88	26 754.88	26 754.88	26 754.88	26 754.88	26 754.88
TOTAL SELECTION		87 680.10	80 901.60	73 369.60	73 369.60	73 369.60	73 369.61	73 369.61	71 647.53	47 542.21	36 955.73

Emprunt garanti par la commune pour la construction des logements locatifs sociaux.

LE PASSAGE
21 Route de St DIDIER

38490 LE PASSAGE

Budget communal M14- 2018

20/03/2018

18:27

Liste des emprunts garantis

Code emprunt	OBJET DE LA DEPENSE	Bénéficiaire	Montant emprunt	Dette en capital au 1er Janvier	Montant annuité pour l'exercice
2017	GARANTI PRET SEMCODA		362 320.00	362 320.00	10 711.98
TOTAL SELECTION			362 320.00	362 320.00	10 711.98

Fait à LE PASSAGE le 27 mars 2018

Le Maire,

Laurent MICHEL.

